

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 6 mai 2024

Date de l'annonce publique : 29/04/2024

Date de la convocation des conseillers : 29/04/2024

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Flammang, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-05-06 - 2.02
Point de l'ordre du jour		2.02
Objet		<b>Pacte communal du vivre-ensemble interculturel - Nomination des membres du comité de pilotage</b>

### Le conseil communal,

Considérant que le pacte communal du vivre-ensemble interculturel, tel que stipulé à l'article 4, prévoit la création d'un comité de pilotage du *Gemengepakt* chargé notamment de :

- Veiller à la mise en œuvre du pacte communal ;
- Garantir la participation de toutes les personnes résidant ou travaillant dans la commune à la mise en œuvre du pacte communal ;
- Promouvoir les activités réalisées dans le cadre du pacte communal ;
- Mettre en place une communication accessible à tous ;

Considérant que le comité doit être constitué dans les trois mois qui suivent la signature du *Gemengepakt* conformément à l'article 6(5) de la loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel ;

Considérant que les membres sont nommés par le conseil communal pour la durée de validité du pacte communal ;

Considérant que l'article 6 de la loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel stipule que le comité de pilotage est composé d'au moins cinq membres ;

Considérant toutefois que le collège échevinal se propose un total de 8 membres, dont :

Composition
un (1) membre du conseil communal
deux (2) membres de la commission communale du vivre-ensemble interculturel
un (1) membre de la commission communale des affaires sociales, enfants, familles et seniors
trois (3) membres des associations locales (sport, culture, éducation)
le coordinateur pacte communal une fois engagé ;

Vu la proposition de nomination du collège des bourgmestre et échevins ;

Vu la convention relative au Pacte communal du vivre-ensemble interculturel conclue le 27 mars 2024 entre le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'accueil et l'administration communale Roeser ;

Vu la loi du 23 août 2023 relative au vivre ensemble interculturel ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**



De nommer les personnes relevées ci-après au comité de pilotage du *Gemengepakt* :

Nomination	
Lourenço Angelo	membre du conseil communal
Marck Richard Massolin-Toussaint Adeline	membres de la commission communale du vivre-ensemble interculturel
Pimenta Sonia	membre de la commission communale des affaires sociales, enfants, familles et seniors
Antunes Bruno Schmitz Pier Urbain Egide	membres des associations locales (sport, culture, éducation)



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 16 mai 2024

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,